

A LIRE

dans ce numéro :

Cinq allocations p. 2

Le Saint-Père p. 2

Quand on augmente p. 4

Contrastes p. 4



VOL. XXIX — No 17

Montréal, 1er mai 1953

"Nous estimons qu'il est superflu de répéter ici, a dit Pie XII, ce que nous avons déjà affirmé dans toutes les occasions sur le droit des travailleurs à un juste salaire, au respect de leur dignité, à une habitation saine où ils puissent mener une vie de famille heureuse et chrétienne, de même que nous avons exprimé notre avis sur la légitimité d'attribuer aux ouvriers une part équitable de responsabilité dans la constitution et le développement de l'économie nationale.

Ceux qui travaillent, poursuit le Saint-Père, ne doivent pas se sentir comme des étrangers dans les lieux où ils peinent. Ils sont co-producteurs sujets de l'entreprise et non pas simplement objets. Nous suivons donc avec un vif intérêt votre action pour améliorer vos conditions de travail et pour attirer l'attention des autorités et des employeurs sur les maux auxquels vous êtes exposés.

Le fédéral suit l'exemple (mauvais) du provincial...

LA DIGNITE DES JUGES

L'histoire n'est presque pas "croyable".

Les Syndicats de Québec, vous le savez, se sont construits un édifice. Mais ce que vous ne savez pas, et qu'ils ne savaient non plus jusqu'à tout récemment, c'est que l'entrepreneur qui a pris le contrat détruisait la clôture qui séparait le terrain des Syndicats et le terrain voisin, pour faire circuler, sur ce terrain voisin, des camions et autres appareils nécessaires aux travaux. Parti en si bonne voie, le même entrepreneur a même déposé des matériaux dans la cour du voisin, rogné le hangar du voisin et bâti un mur mitoyen sur sa propriété.

Tout cela était sans doute illégal. Le voisin (en l'occurrence il s'agissait de voisines) a poursuivi le contracteur. Le juge, M. Oscar Boulanger, a condamné le contracteur à une amende. Jusque-là, n'est-ce pas, rien d'anormal.

Mais figurez-vous que dans son jugement M. le juge a fait une petite colère contre le syndicalisme. Voici, au texte, ses paroles :

"On serait tenté de croire que cette affaire est une manifestation de cette doctrine aussi récente que branlante, en vertu de laquelle certaines personnes professant les meilleures intentions se croient permis de violer la propriété privée, quand cela fait leur affaire, sous prétexte qu'elles sont des institutions sociales. Les juges qui ne veulent pas souscrire à cette nouvelle théorie fasciste passent pour ne pas être évolués et pour ne rien comprendre aux problèmes modernes de l'organisation collective".

Et voilà

Un contracteur se conduit illégalement; le juge en profite pour accuser le syndicalisme. Que penserait M. Boulanger si nous accusions son laitier de faire trop de bruit, le matin, en livrant ses commandes, et si nous concluons ensuite que "les juges se croient tout permis parce qu'ils sont montés sur le Banc, ne peuvent pas laisser dormir les gens en paix, s'autorisent à troubler le sommeil de tout le monde" ?

Ce ne serait pourtant pas plus ridicule que de mettre le syndicalisme en cause pour la faute d'un entrepreneur.

* * *

On se plaint que le respect pour la magistrature diminue ! Pourquoi donc les juges, premiers intéressés à l'affaire, ne se conduisent-ils pas de façon à en sauvegarder la dignité ? Ce serait la première manière d'en promouvoir le prestige.

G.P.

Débat aux Communes sur l'habitation — Un député ministériel critique vertement le gouvernement — Mais M. Winters est content — "Tous les Canadiens ont un toit quelconque sur la tête"

Ceux qui croyaient à la "liberté" du gouvernement fédéral en matière d'habitation ont connu cette semaine la déception de leur vie.

Nous savions déjà que M. Duplessis ne voulait pas d'un crédit à l'habitation. Il nous a dit l'automne dernier que cela coûterait trop cher "vu que le fédéral gardait tout l'argent". Nous avons dit, dans le temps, ce que nous pensions de ce prétexte à refuser une législation qui s'impose.

M. Winters

M. Winters, le ministre en cause, qui se spécialise dans les déclarations malhabiles (Le Travail en relevait une récemment), a profité du débat pour affirmer : "Il y a bien peu de Canadiens, qui n'ont pas aujourd'hui un toit au-dessus de la tête".

C'est évidemment un point de vue ! Il est même indiscutable que les Canadiens ne couchent pas dehors par 20 degrés sous zéro, vu qu'ils risqueraient d'en crever.

Toutefois, la question que devrait se poser le ministre, c'est plutôt "combien il se trouve de Canadiens sous chaque "toit quelconque". Et s'il avait le courage de dénombrer les familles de 8 et 10 personnes logées dans trois, deux et même une seule pièce; le nombre de jeune foyers qui cohabitent avec les beaux-parents; le nombre de garages, de hangars, de magasins désaffectés qui servent de logis; le nombre de maisons malsaines, dangereuses pour la santé, insalubres et branlantes, qui entrent sous ce terme de "toit quelconque", on se demande s'il aurait ensuite l'effronterie d'affirmer que tout va bien. (Et nous n'avons pas encore parlé des "beaux logis neufs" à \$90 et \$125 dollars par mois... !)

L'opposition

Heureusement, l'opposition parlementaire était là pour faire entendre à M. Winters un certain nombre de vérités. Fait à remarquer, ce sont surtout les députés C.C.F. et conservateurs, mais même aussi des ministériels qui ont dit son fait au ministre.

Notons en passant que pas un député de la province de Québec ne s'est levé pour participer au débat, si l'on en croit les journaux. Il faudra, aux prochaines élections qui approchent, leur demander la raison de cette "timidité" soudaine...

Mais, malgré cette abstention malheureuse, de grosses vérités ont été exprimées. Un député libéral a dit : "Le problème de l'habitation en est un qui ne reçoit pas l'attention qu'il mérite". Un député C.C.F. a dit : "Les Canadiens vivent dans une terre d'abondance mais souvent ils ne peuvent pas se procurer un logis. Il est possible de construire des empires industriels mais non les résidences où pourraient vivre les travailleurs qui produisent les marchandises. Parce que les bénéfices sont peu élevés dans la construction des maisons, celle-ci est négligée".

Ce sont là des paroles familières pour des syndiqués qui ont lu la

Lettre sur le problème ouvrier, le Mandement sur l'habitation de Mgr Charbonneau et les nombreux discours que le Cardinal a consacrés à la question depuis deux ans.

Les solutions

Ce ne sont pas non plus les projets de solutions qui manquent à nos gouvernements. L'Opposition, à Ottawa, en a proposé l'autre jour plusieurs : aide aux entrepreneurs, prêts directs, prêts garantis, construction de maison par le gouvernement lui-même, par l'intermédiaire de la Société centrale, etc. . . Que le gouvernement ditingue entre ces solutions diverses, on le comprendrait. Mais qu'il les repousse toutes en bloc, en se contentant des moyens actuels, dont il est prouvé qu'ils sont insuffisants, cela est injustifiable.

M. Winters répond "qu'il ne serait pas bon que le gouvernement joue le rôle de propriétaire à l'égard de trop de Canadiens". Peut-être. Mais M. Winters considère-t-il "qu'il est bon que les Canadiens soient mal logés, souffrent de l'insalubrité, du manque d'air, de la promiscuité ?" Aux grands maux, les grands remèdes, affirme le dictionnaire populaire.

Continuer

A Ottawa comme à Québec, nous nous heurtons donc à un refus de regarder le problème en face, à le résoudre énergiquement.

Ce n'est pas cependant une raison de nous décourager. Il a fallu lutter vingt ans pour obtenir les allocations familiales, l'assurance-chômage et chacune des mesures sociales. Il n'y a donc rien d'autre à faire que de continuer l'éducation et la lutte en matière d'habitation.

Les prochaines élections fédérales constitueront une bonne occasion de faire savoir à nos représentants d'Ottawa qu'ils nous ont trahis au cours de ce débat et que nous ne les envoyons pas à Ottawa pour réchauffer un coussin de fauteuil.

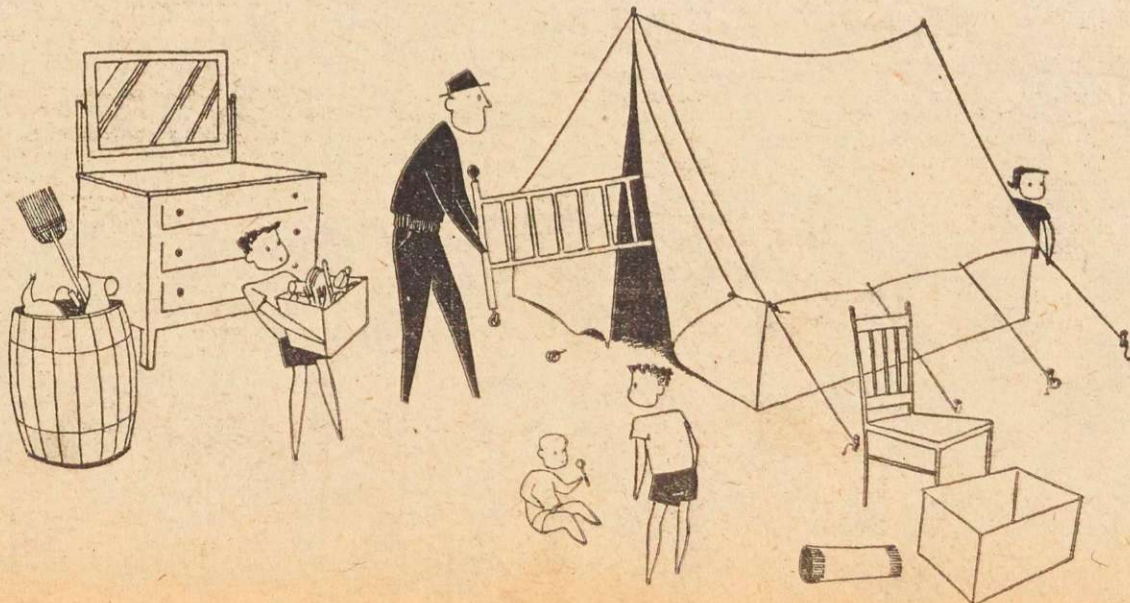
A LA C.T.C.C.



M. Jacques Archambault

Le bureau confédéral de la C.T.C.C., lors de sa dernière réunion, a sanctionné la nomination de M. Jacques Archambault, autrefois conseiller technique du Conseil central de Joliette, comme attaché permanent au service d'éducation.

M. Archambault a fait ses études au Séminaire de Québec et à la Faculté des Sciences sociales de l'Université Laval. Depuis quatre ans, il était conseiller technique du Conseil central de St-Hyacinthe.



"Il y a bien peu de Canadiens qui n'ont pas aujourd'hui un toit au-dessus de la tête". (M. Winters)

A LIRE dans ce numéro :

- Se faire mourir ? p. 6
- L'Université et les ouvriers p. 7
- Les 40 heures p. 7
- A Lauzon p. 8

LA SEMAINE

SHAWINIGAN

Canadian Resins

A la Canadian Resins, le syndicat annonce qu'il vient de faire appel au service de conciliation et d'arbitrage du ministère du Travail de la province de Québec, à la suite de l'échec des négociations directes sur une nouvelle convention de travail.

Les représentants du syndicat et de la compagnie se sont rencontrés à seize reprises mais ils n'ont pu réussir à s'entendre sur un certain nombre de points, notamment sur les salaires, et sur la formule Rand, ainsi que la demande du syndicat de voir la compagnie payer la moitié des primes d'assurance-maladie-hospitalisation, comme cela se pratique dans la plupart des entreprises de notre région.

Au cours d'une assemblée générale du syndicat, mercredi de la semaine dernière, les employés de la Resins ont manifesté leur confiance dans leur comité de négociations et ont décidé de demander à Québec l'envoi d'un conciliateur qui tentera de mettre les parties d'accord sur les points en litige.

Canadian Carborundum

Au Canadian Carborundum, les négociations se poursuivent entre la compagnie et le syndicat au sujet d'une nouvelle convention collective. Les négociateurs se sont rencontrés mercredi après-midi et jeudi de la semaine dernière. La prochaine rencontre est prévue pour les 4, 5 et 6 mai prochains; on prévoit qu'à cette date, les négociations vont entrer dans une phase décisive.

"L'école est finie..."

L'École syndicale a terminé ses travaux pour cette année. Le comité d'éducation est heureux à cette occasion de féliciter les nombreux travailleurs qui ont suivi les cours et les invitent au dîner-causerie de clôture de l'École syndicale qui aura lieu dimanche le 10 mai, à l'hôtel Shawinigan, à midi. Le conférencier sera le confrère Philippe Girard, organisateur de la C.T.C.C. Les élèves sont instamment priés d'y emmener leur épouse. Les femmes des travailleurs ont leur mot à dire dans le syndicalisme; les sacrifices déployés par nos épouses sont encore plus grands si l'on tient compte des nombreuses absences du mari qui doit se consacrer à l'action syndicale. Le dîner-causerie est un dîner familial, et nous insistons vivement pour que toutes les épouses de nos dirigeants et des élèves de l'École syndicale soient au poste dimanche le 10 mai, à midi, à l'hôtel Shawinigan. Des billets, au prix de \$1.50 par personne, sont en vente dans tous les syndicats et au Conseil central.

Session intensive

Comme l'année dernière, le comité d'éducation du Conseil central organisera, au cours de l'été, une session d'études intensive. L'École d'action ouvrière siègera cette année du samedi 27 juin au mardi 30. Le Lac-en-Coeur est de nouveau mis à la disposition des syndiqués et ceux-ci désirent profiter de l'occasion pour remercier chaleureusement les autorités du Lac-en-Coeur qui veulent bien contribuer, par leur hospitalité, au programme d'éducation poursuivi par le mouvement syndical catholique.

Cette année, l'École d'action ouvrière étudiera sous toutes ses formes l'entreprise moderne, et le rôle que doit y jouer le syndicat; on étudiera également l'histoire du syndicalisme ouvrier, les problèmes actuels et les tendances dans les négociations collectives, la moralité de l'action syndicale, ainsi que l'action politique du mouvement ouvrier.

Parmi les professeurs, signalons le chanoine Henri Pichette, aumônier général de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, les confrères Fernand Jo-

licoeur et Jacques Archambault, respectivement directeur et directeur-adjoint du service d'éducation de la C.T.C.C., André Roy, membre du Comité d'orientation politique de la C.T.C.C., Me Marius Bergeron, avocat, conseiller technique de la C.T.C.C., Gérard Pelletier, directeur du journal "Le Travail", et Pierre-Elliott Trudeau, économiste de Montréal.

La session intensive de l'an dernier a rencontré un très vif succès, et nul doute que les anciens vont faire en sorte pour retourner au Lac-en-Coeur encore cette année. L'an dernier, nous avions cinquante élèves; cette année, nous espérons bien en avoir une soixantaine.

Tous les syndicats sont donc priés d'étudier ce problème au plus tôt et de faire un effort spécial pour envoyer le plus de monde possible au Lac-en-Coeur.

On déménage

L'Exécutif du Conseil central se réunira demain soir, à 7 heures, soit immédiatement avant l'assemblée générale du Conseil central.

Voici maintenant un avis spécial: les bureaux du Conseil central seront déménagés à partir de vendredi prochain le 1er mai. Ces bureaux, qui sont présentement au 52, rue des Cèdres, seront transférés au 60A, 5e rue, Shawinigan.

SAGUENAY-LAC ST-JEAN

Travail ardu

Avec la venue du printemps, la majorité des conventions collectives de travail sont à renouveler et cela veut dire pour nos négociateurs, un travail ardu et des difficultés de toutes sortes. Il est regrettable que dans la plupart des négociations, il nous faille recourir à la conciliation et même à l'arbitrage; il nous semble que c'est une politique acceptée des employeurs pour retarder le plus longtemps possible, les réajustements de salaires, les améliorations des conditions de travail et des conventions plus appropriées aux circonstances. Actuellement, il y a conciliation pour les employés du Commerce de Gros de Chicoutimi et lundi, le 27 avril, un conciliateur est venu à Chicoutimi pour tenter de régler le différend dans l'industrie de la construction. Le même conciliateur a profité de son passage dans la région, pour aider dans les négociations de l'industrie de M. Emile Lamarre, négociations qui durent depuis le mois de janvier et dont entente partielle est faite depuis le 12 février dernier.

Bois ouvré

Les syndicats des travailleurs du Bois ouvré de la région ont dénoncé leur convention collective et présenté plusieurs amendements. Il faut se rappeler que cette convention avait été accordée après la recommandation d'un tribunal d'arbitrage, que c'était une première convention et par conséquent, qu'elle rencontrait seulement le minimum d'exigence qu'un ouvrier est en droit d'obtenir; c'est pourquoi cette année, plusieurs amendements sont proposés et l'on s'attend de pouvoir négocier dès le début du mois de mai.

Arbitrage au Roberval-Saguenay

Le tribunal d'arbitrage présidé par le juge Georges-Henri Héon et composé de MM. André Morin et Bernard Sarazin respectivement arbitre syndical et patronal, a entendu la preuve syndicale le 22 avril, à l'auditorium du Centre de Récréation.

Me Geoffrion, de Montréal, représentait la partie patronale, il était conseillé par MM. W.-F. Cambell et J.-W. Barthe, tous deux du personnel de la Compagnie.

VIE FAMILIALE ET SYNDICALISME



Le Comité d'éducation du Conseil central de Montréal réunissait récemment, pour une soirée d'étude, les officiers de syndicats et leurs épouses. Le sujet: activité syndicale et vie familiale. On voit ici une commission au travail.

EMPLOYES MUNICIPAUX

DÉCISION ARBITRALE dans le différent d'Arvida

Un tribunal d'arbitrage vient de rendre une sentence unanime, dans le différend entre la cité d'Arvida et le Syndicat national des employés de la cité. Ce tribunal était ainsi constitué: M. le juge Achille Pettigrew, président; M. Arthur Matteau, membre; M. Lionel Harvey, membre.

Le conseil avait tenu sa première séance d'audition le 6 novembre dernier au centre de récréation, et à plusieurs reprises subséquentes jusqu'au 14 janvier 1953, alors que la cause fut prise en délibéré.

La preuve syndicale a été présentée par M. Marcel Pépin, conseiller technique de la Fédération nationale de la Métallurgie; les membres de l'exécutif du syndicat et Adrien Plourde, président de la Fédération, l'assistaient.

Ce tribunal a pour but d'étudier le différend entre le Syndicat national des Employés du Chemin de Fer Roberval-Saguenay et la Compagnie Roberval-Saguenay, qui n'ont pas réussi à s'entendre sur le renouvellement de la Convention collective de travail qui est expirée depuis le 15 mai 1952.

Le syndicat a accepté le quantum de salaire qui a été augmenté par la compagnie le 1er janvier dernier, soit une augmentation de 6%, mais il réclame que cette augmentation soit rétroactive à la date d'expiration de cette convention, soit le 15 mai.

Le syndicat demande de plus, que la semaine de travail actuelle de 44 heures soit réduite à 40 heures avec pleine compensation. Le syndicat demande aussi qu'une nouvelle fête chômée et payée soit ajoutée aux 6 fêtes présentement payées.

Plusieurs rajustements de salaire sont demandés pour certaines classifications que le syndicat considère insuffisamment rémunérées, notamment pour les ingénieurs, signaleurs, commis au taux et chefs de cour.

La preuve du syndicat est essentiellement comparative, le syndicat a tenté de démontrer au tribunal que ces demandes sont présentement accordées dans d'autres compagnies semblables.

Le tribunal d'arbitrage entendra la preuve de la compagnie et la contre-preuve du syndicat le 12 mai prochain.

La semaine de travail des pom-

piers a été réduite de 72 à 60 heures par semaine, avec pleine compensation pour la réduction de 12 heures.

Pour les employés payés à l'heure, les concierges, les employés du magasin municipal, les commis-pointeurs, les employés de l'usine de filtration, le tribunal est d'opinion de réduire la semaine régulière des employés payés à l'heure comme suit, tout en modifiant les taux horaires de manière à compenser les heures réduites: semaine de 54 heures réduite à 48 heures; semaine de 48 heures réduite à 44 heures.

Quant aux employés préposés à l'enlèvement des vidanges, leur semaine régulière de travail sera maintenant de 48 heures. Toutefois, ces employés recevront une augmentation additionnelle (environ 6%).

Pour les employés de l'usine de filtration et les employés sur les équipes rotatives, la cédule des heures devra être organisée de façon que les employés alternent du jour à la nuit et accomplissent des journées de travail de 8 heures basées sur une semaine moyenne de 44 heures.

Quant aux employés de bureau, la semaine sera de 39¼ heures, semaine de 5½ jours, mais elle sera réduite à 36¼ heures semaine de 5 jours, du 1er juin au 15 septembre.

A l'avenir, les congés et vacances seront comme suit: pour les employés payés à l'heure, les dimanches et les jours de fêtes suivants seront chômés:

Jour de l'an, Epiphanie, Ascension, St-Jean-Baptiste, Confédération, Fête du Travail, Toussaint, Immaculée-Conception et Noël.

Tout employé travaillant un di-

manche recevra un taux double de son salaire régulier et tout employé travaillant un jour de fête chômé, au lieu du paiement de son congé, un taux double de son salaire régulier, sauf dans le cas des opérations de nature continue.

Pour les employés payés à la semaine ou au mois, à l'exception des pompiers, en plus des jours de congés prévus, les lendemains du jour de Noël et du jour de l'An seront des jours chômés.

Les employés payés à l'heure auront droit après un an de service continu à une semaine de vacances; après 4 ans, à deux semaines, et après 15 ans, à trois semaines. Quant aux employés payés à la semaine ou au mois, ces vacances seront d'une semaine après 6 mois de service continu; 2 semaines après un an, et 3 semaines après 15 ans. Toutes ces vacances seront prises avec plein salaire.

Le tribunal a déclaré ne pas être suffisamment renseigné pour décider d'une échelle d'augmentation statutaire des salaires pour les fonctionnaires. Il recommande fortement à la cité de procéder dans un délai raisonnable, d'ici le 1er juillet 1954, à l'évaluation des tâches des fonctionnaires.

La cité paiera aux employés un boni de vie chère de 40 c. par semaine pour chaque point entier au-dessus de l'indice du coût de la vie (1935-39) à partir de l'indice connu au moment de la signature de la sentence, soit 134.2.

Cette dernière clause fut ajoutée, vu la durée de 2 ans de la convention, de façon à protéger l'employé contre une augmentation du coût de la vie au cours de cette période.

LE PROBLÈME OUVRIER

TOUT A RECOMMENCER

— Tout est à recommencer ? Oui, car, depuis plus de cinquante ans que l'on parle, en notre province, du droit d'Association, un bon nombre l'ignorent ou feignent malicieusement de l'ignorer. Il faut le redire, le droit d'association est un droit naturel, prouvé par la raison, confirmé par l'Eglise.

1.- C'est un droit naturel

En effet, ce droit provient de la naturelle sociabilité de l'homme. Léon XIII, en l'Encyclique "DIUTURUM ILLUD" du 29 juin 1881, nous dit: "Ce qui réunit les hommes pour les faire vivre en société, c'est la loi de la nature; ou plus exactement, la volonté de Dieu, Auteur de la nature; c'est ce que prouvent avec évidence, continue le Pontife, et le don du langage, instrument principal des relations qui fondent la société, et tant de desirs qui naissent avec nous et tant de besoins de premier ordre qui resteraient sans objet dans l'état d'isolement, mais qui trouvent leur satisfaction dès que les hommes se rapprochent et s'associent entre eux".

Le même Léon XIII, en l'Encyclique "IMMORTALE DEI" du premier novembre 1885, ajoute: "L'homme est né pour vivre en société, car ne pouvant, dans l'isolement, ni se procurer ce qui est nécessaire et utile à la vie, ni acquérir la perfection de l'esprit et du cœur, la Providence l'a fait pour s'unir à ses semblables, en une société tant domestique que civile, seule capable de fournir ce qu'il faut à une vie parfaite.

2.- Ce droit est conforme à la raison

Dieu, en nous créant, nous a mis en face de deux fins à poursuivre: CHERCHER ICI-BAS UN BONHEUR TEMPOREL et, par celui-ci, TENDRE AU BONHEUR ETERNEL.

Or, Dieu, infiniment sage, ne pouvait nous inviter à poursuivre ces deux fins sans nous fournir les moyens de les atteindre.

Or, l'homme seul, laissé à ses propres forces, à ses propres moyens est incapable de poursuivre ce bonheur terrestre ni d'atteindre la vie éternelle. Il lui faut donc recourir à une aide, à une puissance en dehors de lui.

Or, cette puissance, c'est l'union à ses semblables. En effet, si l'homme seul est faible et impuissant en beaucoup de choses, uni à d'autres hommes, il devient fort; il peut traiter d'égal à égal avec la force qui s'oppose à son développement, à l'obtention de ses fins comme à ses revendications justes et raisonnables, toujours selon le principe: "C'est l'union qui fait la force".

Pour prendre un exemple concret, jetons un regard observateur sur les ouvriers. En effet, isolés nos travailleurs sont incapables de défendre leurs droits efficacement contre les grosses industries. Isolés les uns des autres, ils ne peuvent se rendre compte des intérêts collectifs de leur profession. Ils assistent, impuissants, à l'envahissement de leur métier; acceptent forcément des réductions de salaires et ne peuvent en aucune façon faire changer les conditions de travail de leur usine; de plus, ils sentent, à chaque jour, avec l'amertume dans l'âme, quand ce n'est pas la haine qui les envahit, le mépris de leur dignité humaine. Mais groupés, ces hommes obtiennent la force comme le droit de discuter librement, et sur un pied d'égalité, le contrat de travail qui viendra améliorer sensiblement leur sort. Dans leurs réunions syndicales, ils acquièrent le sens de la solidarité et apprennent à se faire des idées justes sur les intérêts généraux de leur profession et de l'industrie qui les emploie et, à la fois, sur les méthodes à employer pour le promouvoir et les défendre au besoin.

3.- L'Eglise le confirme

Léon XIII, en l'Encyclique "RERUM NOVARUM" du 15 mai 1891, confirme ce raisonnement en ces termes: "L'expérience que fait l'homme de l'exiguité de ses forces l'engage et le pousse à s'adjoindre un coopérateur étranger; c'est dans la Sainte Ecriture, cite le Pontife, qu'on lit cette maxime: Mieux vaut vivre deux que solitaire; il y a pour les deux un bon salaire dans leur travail; car, s'ils tombent, l'un peut relever son compagnon... Malheur à celui qui est seul et qui tombe sans avoir un second pour le relever. (Ecclesiaste, IV 9, 2). Le frère qui est aidé par son frère est comme une ville forte. (Proverbes XVIII, 19). De cette tendance naturelle, comme d'un même germe, naissent la société civile d'abord, puis au sein même de celle-ci, d'autres sociétés qui, pour être restreintes et imparfaites, n'en sont pas moins des sociétés véritables et nécessaires.

D'où la pensée de Nos Archevêques et Evêques en leur Lettre du 15 février 1950, au Numéro 99. "Pour remplir le rôle qui leur revient dans l'économie nationale, pour promouvoir leurs intérêts professionnels pour faire valoir leurs légitimes revendications économiques et sociales, les travailleurs doivent s'unir dans de solides organisations professionnelles. L'Eglise a, depuis Léon XIII, d'immortelle mémoire, proclamé le droit des ouvriers de s'unir en association, afin de pourvoir à leurs intérêts".

UN HOMMAGE...

Le gérant des usines de l'Aluminum Co. Ltd à Arvida a rendu, peut-être sans trop s'en apercevoir, un bel hommage, la semaine dernière, à nos confrères, les métallurgistes d'Arvida.

Parlant à une fête organisée pour les contremaîtres, surveillants et surintendants, il loua "l'esprit d'équipe et de coopération que l'on trouve aux usines et qui a permis cette année de fournir un effort vraiment remarquable dans le domaine de l'efficacité". Depuis onze ans qu'il dirige l'usine, il n'a jamais eu connaissance d'un résultat aussi élevé. M. Skelton ne cacha pas qu'il était satisfait des chiffres récents de production et d'efficacité.

Nous sommes heureux de voir que le gérant de l'usine sait ainsi reconnaître le mérite des travailleurs. Nul doute que ceux-ci soient contents eux-mêmes d'avoir pu, par leurs efforts accroître le rendement de la production; ils espé-

rent cependant qu'au saurait non seulement les en remercier, mais qu'on comprendra que lorsqu'ils demandent des améliorations dans leurs conditions de travail, ce n'est pas la mort de l'entreprise qu'ils cherchent mais leur juste part des progrès réalisés.

On nous informe que le tribunal d'arbitrage a remis à la semaine prochaine les séances d'arbitrage qui devaient avoir lieu la semaine dernière. Les séances reprendront donc les 6, 7 et 8 mai prochain à l'Auditorium du Centre de Récréation à Arvida. C'est évidemment un autre délai qui est hors du contrôle du syndicat et qui est, espérons-le, le dernier dans l'arbitrage actuel.

DANS LE M

LA POLITIQUE

LES ARGUMENTS DE M. MARTIN CONTRE L'AUGMENTATION DES ALLOCATIONS

La semaine dernière, le "Travail" a exposé les arguments présentés à la Chambre des Communes au cours de la dernière session fédérale en faveur du relèvement des taux des allocations familiales.

Le gouvernement, par le ministre de la Santé et du Bien-être social, M. Paul Martin, s'est opposé à l'adoption de la motion Argue. Le ministre a fait valoir un certain nombre d'arguments pour justifier l'attitude de refus du gouvernement. Il est nécessaire de les rappeler brièvement afin d'être en mesure de leur apporter une réponse appropriée.

Cela coûte trop cher

Le premier argument de M. Martin est d'ordre fiscal. Selon lui, la proposition Argue coûterait approximativement 192 millions de dollars de plus par année pour les allocations familiales. "Il est bel et bon, dit le ministre, de réclamer l'expansion des services sociaux; mais si l'on veut également faire preuve de bon sens en préconisant de légitimes réformes sociales, il faudrait constamment rappeler à la population la seule source de revenu pouvant acquitter toutes les dépenses de l'Etat."

A ceci, que faut-il répondre? D'abord, qu'on ne peut oublier qu'un des buts principaux de cette mesure de sécurité sociale est de permettre une "redistribution" plus équitable du revenu national. Que nous réserve l'avenir? Tout paradoxal que cela puisse paraître, beaucoup redoutent qu'une amélioration de la situation internationale entraîne une crise de chômage et un ralentissement général de l'activité économique par suite de la diminution des dépenses pour fins de défense. Si cela devait se produire, est-ce qu'il ne faudrait pas songer à trouver les moyens pour parer à cet état de choses. Il est normal de soutenir que le relèvement des taux d'allocations familiales est un bon moyen — pas le seul évidemment — d'opérer une redistribution du pouvoir d'achat qui aurait pour résultat de maintenir l'activité économique tout en aidant les familles qui ont les besoins les plus impérieux.

D'ailleurs, n'est-ce pas M. Martin lui-même qui déclarait à cette occasion que "19% de la population active du Canada doit subvenir aux besoins de près de 84% des enfants de 16 ans et moins". En outre, n'y a-t-il pas lieu de rappeler ce que disait M. Argue en présentant sa motion: "La me-

sure vise à obtenir certains montants de citoyens prospères et à s'en servir pour faire une nouvelle distribution de notre pouvoir d'achat, afin que les mères, surtout celles qui sont dans les groupes de population qui retirent les revenus les plus bas, puissent mieux subvenir aux besoins de leur famille. Pour quelques personnes, cette redistribution signifiera peut-être le sacrifice de quelques voyages aux Bermudes, en Floride ou en Californie. Je crois qu'elles pourraient faire le sacrifice d'un de ces voyages au cours de leur vie sans qu'il en résulte de graves conséquences. Une redistribution du pouvoir d'achat pourrait avoir pour résultat de diminuer le nombre des manteaux de vison, mais elle ferait augmenter le nombre de vêtements d'hiver pour enfants. Il y aurait peut-être moins de Cadillac sur les routes canadiennes, mais les mères du pays pourraient plus facilement trouver de quoi acheter des voitures d'enfants. En redistribuant le pouvoir d'achat de façon à augmenter le montant des allocations familiales, on diminuerait peut-être le flot de champagne, mais on augmenterait celui du lait."

Il y a toujours place pour de l'amélioration

Le deuxième argument invoqué par le ministre du Bien-être social en était un d'autorité. Notre régime d'allocations familiales, dit-il, est l'un des meilleurs au monde. A ce propos, il cite quelques témoignages, en particulier celui d'un journaliste américain, Dorothy Thompson.

Personne ne nie que notre régime d'allocations familiales est bon. Mais il y a toujours place pour certaines améliorations. Et il semble que celle suggérée par notre mouvement et par la proposition Argue soit absolument raisonnable.

La rémunération des salariés

Le troisième argument apporté par M. Martin contre la motion est plus impressionnant. L'argument est le suivant: il ne faudrait pas favoriser une mesure qui tende à abaisser l'échelle de la rémunération des salariés au pays. Si les allocations familiales sont trop fortes, c'est ce qui va se produire.

En réalité, il y a là un danger certain. On le redoutait fort quand il s'est agi d'établir la loi en 1944. De fait, la chose s'est produite dans d'autres pays. Toutefois, l'expérience a enseigné que les travailleurs n'en ont nullement subi préjudice dans l'amélioration de leurs salaires. Or, comme la proposition actuelle ne vise qu'à redonner aux allocations leur valeur originelle, il ne semble pas qu'il faille tellement avoir d'inquiétudes de ce côté.

A propos de pourcentages

Le ministre a également apporté un argument de comparaison touchant le pourcentage du revenu national consacré aux allocations familiales au Canada, en Angleterre, en Australie et en Nouvelle-Zélande, ce pourcentage est respectivement de 1.86, 0.53, 1.44 et 2.62.

Cette comparaison est-elle juste? D'abord, il faudrait connaître le régime d'allocations existant dans ces pays. On sait qu'en Grande-Bretagne, en tout cas, les allocations ne sont versées qu'à partir du deuxième enfant. Mais sur ce point, on peut rétorquer à M. Martin par M. Martin. Est-ce que le pourcentage de 1.86 du revenu national consacré aux allocations familiales n'est pas très bas, si l'on tient compte du fait que 19% de la population active doit subvenir aux besoins de 80% des enfants de moins de 16 ans? Chacun peut répondre.

Ce n'est pas le problème

Comme dernier argument, M. Martin se demande si c'est une bonne politique d'appliquer le principe des prestations mobiles aux mesures de sécurité sociale. Théoriquement, le ministre a raison. Mais la question est délicate. Il faut se demander si le coût de la vie ne se stabilisera pas au niveau actuel. Et si le contraire allait arriver, le pays ne se trouverait-il pas automatiquement engagé dans l'engrenage d'une crise économique qui exigerait, du point de vue économique, le relèvement même des allocations familiales pour atténuer les effets désastreux de cette crise?

En conclusion, il convient de noter que le ministre paraît favorable à l'idée d'étendre les allocations familiales aux enfants qui poursuivent leurs études après l'âge de 16 ans. C'est un point qu'il faut retenir.

En conclusion aussi, il faut répéter que trop peu de députés du Québec se sont intéressés à ce débat important, surtout quand ils ne sont pas sans savoir que le Québec est une des provinces où le nombre d'enfants par famille est le plus élevé.

Voilà, sans doute, une question qui devrait revenir sur le tapis à l'occasion des prochaines élections fédérales.

André ROY

ENTRE QUAT'Z'YEUX

Les ouvriers "savent attendre". Les ouvriers du Québec l'ont peut-être prouvé plus clairement que ceux de toute autre province canadienne.

Quoi de plus logique, par exemple, que de demander au gouvernement provincial de rendre obligatoire pour tous l'observance de la Fête Nationale des Canadiens français? C'est ce que demandait expressément en 1921 — ça date de 32 ans encore une fois! — le congrès annuel de la C.T.C.C.:

"Résolution No. 40. — Considérant que le 24 juin est le jour de la fête nationale des Canadiens français et consacré à la mémoire de leurs héros et au souvenir de leurs traditions religieuses et nationales, le Congrès demande avec instance au gouvernement provincial de proclamer fête légale la journée du 24 juin".

Depuis 1921, des gouvernements provinciaux de toutes les couleurs (bleus, rouges, union nationale) ont pris le pouvoir à Québec. Chacun de ces gouvernements était formé d'une majorité de ministres et de députés canadiens-français. Ils ont toujours représenté une très grande majorité d'électeurs canadiens-français.

Pourtant, si vous lisez le mémoire de la C.T.C.C. au gouvernement provincial (décembre 1952), vous lisez ceci:

"Fête Nationale. — La C.T.C.C. demande que le gouvernement décrète le 24 juin (ou le 25 juin, si le 24 tombe un dimanche), fête nationale des Canadiens français, jour chômé en obligeant toutes les entreprises à fermer leurs portes".

Les ouvriers sont-ils vraiment "trop vite en affaires?"

MOUVEMENT

A VICTORIAVILLE

"QUAND ON AUGMENTE LE TRAVAIL, IL FAUT AUGMENTER LE SALAIRE"

Le Conseil central de Victoriaville a tenu, samedi et dimanche derniers, son congrès annuel sous la présidence du confrère François Babineau. Au delà d'une soixantaine de délégués des différents syndicats affiliés à cet organisme syndical ont participé aux délibérations. Les délégués ont fait une revue

du travail accompli pendant la dernière année syndicale et il ont tracé un programme d'action pour l'avenir.

Les séances du congrès se sont clôturées par un banquet au cours duquel le conférencier invité était le confrère Gérard Picard, président général de la C.T.C.C.

Rapports des comités

Les premières séances du congrès furent consacrées à l'étude des rapports des différents comités: comité de finance, comité d'éducation, comité d'orientation politique, comité du comptoir d'achat, comité de la caisse accident-maladie-décès.

Le rapport du comité des agents d'affaires nous apprend qu'au cours de la dernière année trois nouveaux syndicats ont été fondés: le syndicat des fonctionnaires municipaux de la ville de Victoriaville, le syndicat des employés du commerce et le syndicat des institutrices et instituteurs. Pour ces trois syndicats, les conventions collectives de travail sont signées ou en voie de négociation. Au cours de l'année, les syndicats du vêtement et du meuble ont également renouvelé leurs conventions collectives de travail avec des augmentations de salaire respectives de 9 et de 5 cents de l'heure. Le syndicat de la métallurgie a obtenu une majoration de 7 cents de l'heure et deux fêtes payées additionnelles, le syndicat des salaisons de Princeville une augmentation de 8 cents de l'heure. Il y a présentement arbitrage dans l'industrie de la construction et une sentence arbitrale a été rendue dans le cas d'Eastern Furniture.

Education

Dans le domaine d'éducation, une semaine d'étude a été tenue au cours de l'année. Une moyenne de vingt-cinq syndiqués ont participé à cette session d'étude. Le comité d'orientation politique a également été très actif pendant toute la durée de l'année. Il s'est intéressé de près à tous les problèmes municipaux. Un de ses membres a suivi les séances du conseil municipal et le Conseil central est également représenté à un comité consultatif.

Les élections furent tenues sous la présidence du confrère André Roy. Le confrère Emilien René a été élu président. Les autres membres de l'exécutif sont les confrères Arthur Hamel, vice-président, Roch Angers, secrétaire correspondant, et Gérard Morin, trésorier.

Le confrère Fernand Jolicoeur a participé à toutes les séances du congrès.

M. Picard

Dans la causerie qu'il a prononcée à l'issue du banquet, le confrère Gérard Picard a traité de la rationalisation du travail industriel, l'un des problèmes les plus importants pour les ouvriers du meuble et du vêtement de Victoriaville.

"Nous ne sommes pas contre la rationalisation industrielle, dit le conférencier, qui a pour but de faciliter le travail de l'ouvrier en même temps qu'elle tend à augmenter la productivité. Nous sommes opposés à celle qui assimile l'homme à la machine et ne tient plus aucun compte de la personne humaine. On ne peut pas exiger un rendement indéfini de l'ouvrier; celui-ci a besoin de repos. Le syndicalisme a justement comme tâche d'introduire, dans l'organisation scientifique du travail, l'aspect humain, et il ne la négligera à aucun prix."

Le confrère Picard a laissé entendre aussi que, de plus en plus, nous devons apporter l'argument d'augmentation de productivité dans la négociation d'augmentation de salaires. Tout effort supplémentaire de l'ouvrier devrait être rémunéré en proportion. Une augmentation de production dans le même temps mérite une compensation en plus du taux horaire accordé à l'ouvrier moyen pour un rendement ordinaire.

Conclusions

Le confrère Fernand Jolicoeur, du Service d'Éducation de la C.T.C.C., remercia le conférencier et tira les conclusions du congrès. Il fit remarquer que ces deux jours de congrès étaient de véritables journées d'études des plus pratiques. Elles permettaient de se rendre compte de tous les services multiples que le Conseil central pouvait rendre aux ouvriers quand ils prenaient la peine d'y participer activement, comme c'est le cas à Victoriaville.



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada.

Paraît tous les vendredis.

Directeur :
GÉRARD PELLETIER

Administrateur :
MARCEL ETHIER

Rédacteur en chef :
ANDRÉ ROY

Publiciste
ROGER MCGINNIS

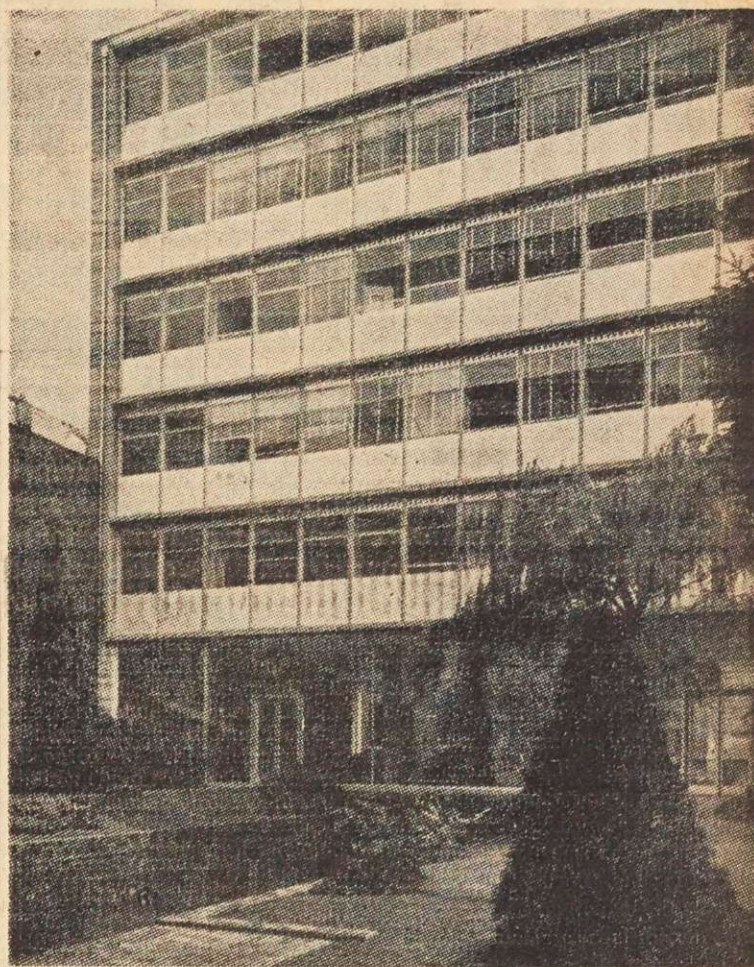
Bureaux : 1231 est, rue DeMontigny,
Montréal — FA. 3694

Abonnement : Un an, \$1.50;
le numéro, 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal. Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

Ministre des Postes, Ottawa.

CONTRASTES



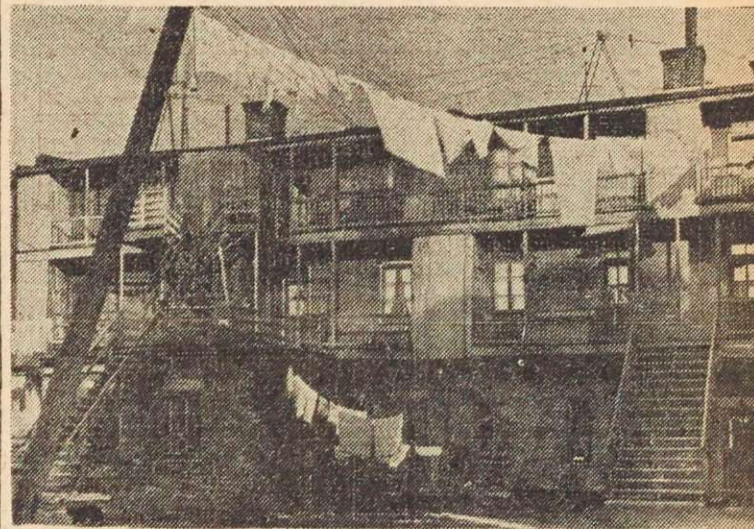
"C'est jeune et ça ne sait pas" dit l'expression populaire. Le journal "Vie Etudiante" du 15 avril dernier nous fournit toutefois la preuve que certains jeunes savent regarder. Entre les deux photos que nous reproduisons ici, il publiait le commentaire suivant :

Rien de plus navrant qu'une marche dans certains quartiers de nos villes entre deux rangées de maisons minables accolées les unes sur les autres et formant corridor sur une rue d'asphalte surchauffée. Pas d'arbre, pas de verdure, pas d'air pur; rien que la brique, l'asphalte et l'atmosphère viciée par la fumée des usines.

Et Dieu sait quelle humanité pitoyable naît, grandit, vit et meurt dans ces bouges et jusqu'à quelle dégradation les conditions misérables qu'offrent certains quartiers entraînent la personne humaine!

Réfléchissant sur ces situations sordides, nous nous butons toujours sur la même monstruosité: c'est parce que des hommes ont décidé un jour de construire des habitations avec le seul souci de tirer le maximum de profit d'un certain capital qu'aujourd'hui, en 1953, des milliers de foyers s'abritent sous des toits inhumains et se ravalent à des conditions animales d'existence.

Seuls des hommes nouveaux, soucieux de reconstruire notre monde d'après des principes qui tiennent un plus grand compte de l'épanouissement normal de la personne humaine, pourront s'atteler à cette tâche urgente de démolir les trop nombreux taudis qui défigurent nos villes et les remplacer par des habitations plus salubres et plus dignes du chef-d'oeuvre de la création qu'est l'être humain.



LA BANQUE CANADIENNE NATIONALE

est à vos ordres pour toutes
vos opérations de banque
et de placement

Actif, plus de \$490,000,000

555 bureaux au Canada

72 succursales à Montréal

UN MESSAGE de l'aumônier

Le journal annonçait, la semaine dernière, la nomination de M. l'abbé Paul-Émile Bolté, p.s.s., comme aumônier adjoint de la C.T.C.C. Il n'y a pas de doute que tous se sont réjouis vivement de cette sollicitude non équivoque de NN. SS. les Archevêques et Evêques pour notre Confédération. Personne n'ignore la compétence, le dévouement et l'attachement profond de M. Bolté, p.s.s., pour la classe ouvrière. Veuillez croire que je suis le premier à apprécier ce geste des autorités religieuses. Je lui souhaite avec vous tous la plus cordiale bienvenue.

Il y a cinq ans, M. le chanoine Roland Frigon acceptait, à la demande de l'Épiscopat, de prêter son concours à l'aumônier général en attendant que ce dernier aille résider à Québec. Il s'est acquitté de sa tâche en s'assurant l'affection de tous. Il fut pour moi très précieux, surtout aux moments difficiles, et je vous prie de croire que je regrette avec vous tous que son mandat prenne fin. Il demeure aumônier des syndicats du diocèse de St-Hyacinthe et nous continuerons à apprécier son tact, sa discrétion et son dévouement.

Henri PICHETTE, chanoine,
Aumônier général de la C.T.C.C.



"EXPORT"

LA MEILLEURE
CIGARETTE AU CANADA

L'UNIVERSITE ET LES OUVRIERS

De quoi vivent les étudiants

qui ne sont pas des "fils à papa" ?

L'université dans un pays, c'est censé être comme la tête d'un corps. C'est là qu'on doit penser. C'est là qu'on doit trouver les solutions pour les problèmes. C'est là aussi qu'on doit donner aux enfants les plus intelligents d'un pays des moyens de se perfectionner afin qu'ils puissent, dans l'avenir, bien servir la collectivité.

En général, les ouvriers n'ont pas confiance en l'Université. Et malheureusement, on est forcé de constater qu'ils ont raison. D'abord, l'université ne se préoccupe pas beaucoup des travailleurs et de leurs problèmes. Sans doute, on a fondé des facultés de "Relations industrielles", pour étudier les problèmes sociaux. Mais dans ces facultés, on vise beaucoup plus à former des experts qui arbitreront les conflits entre travailleurs et patrons, qu'à préparer des hommes qui se dévoueront pour la promotion même du prolétariat, ce qui est très différent.

Mais, ce n'est pas encore là, la principale raison des griefs des ouvriers contre l'université. Ce qu'on reproche à l'université surtout, c'est de ne pas ouvrir ses portes aux fils de la classe ouvrière. Qu'un jeune homme soit intelligent ou pas, cela ne changera rien à son éducation. Selon le régime actuel, ce qui compte, c'est l'argent. Quand il voudra aller à l'université, la question qu'il se posera devra être : "Où trouver l'argent ?"

Voilà pourquoi, il n'y a à l'université que 13.93 pour cent des étudiants qui soient des représentants de la classe ouvrière. Est-ce une proportion juste ? Certes non, puisque dans la province, les travailleurs comptent pour 43.1% de la population.

Et le problème ne finit pas là. Non seulement les fils de famille ouvrière ne sont pas suffisamment nombreux à l'université, mais encore ceux qui réussissent à s'y rendre sont constamment aux prises avec d'incroyables difficultés financières.

La C.T.C.C. a dénoncé à maintes reprises cet état de choses. Pour mieux montrer qu'elle ne parlait pas à travers son chapeau "Le Travail" publie cette semaine quelques extraits d'une seconde enquête.

me menée sur ce sujet par les étudiants de l'Université de Montréal et publiée dans le journal "Quartier Latin".

Comment l'enquête fut faite?

Claude Bélanger, étudiant en Sciences Sociales, 1ère année, a réuni un groupe d'étudiants de sa faculté. Ensemble, selon les méthodes scientifiques qu'ils étudient, ils ont dressé une liste de questions qu'il fallait poser aux étudiants pour connaître sûrement leur état financier. Près de deux mille questionnaires ont ensuite été distribués dans les Facultés. 45% des étudiants ont répondu aux questions qui leur étaient posées.

que près de la moitié des étudiants travaillaient pendant trois mois et plus l'été et que 88% des étudiants travaillaient pendant deux mois et plus. Pauvres professeurs qui les imaginaient paresseux... Le revenu brut des étudiants varie de 1 à 600 dollars.

Ces chiffres peuvent paraître rassurants. Mais ces chiffres représentent le salaire brut. Il faut donc en déduire le montant d'argent que les étudiants dépensent durant les vacances. Un grand nombre d'étudiants appartient à des familles pauvres; on imagine qu'ils doivent souvent aider leurs familles, soit en payant le compte d'électricité ou de gaz en souffrance, soit en acquittant la note de l'épicier qui menace de rapporter son panier de provisions. Par ailleurs, nombreux sont ceux qui doivent s'habiller des pieds à la tête en vue de la nouvelle année scolaire, etc. Tant et si bien qu'il ne reste pas un gros montant du salaire gagné durant l'été à l'étudiant qui arrive à l'université en septembre. En fait, un étudiant qui possède entre 300 et 400 dol-

Les 40 heures un fléau ?

La réduction de la semaine de travail n'amène pas nécessairement une baisse de la production industrielle comme on le prétend en certains milieux. Au cours des dernières années, la semaine de travail au Canada a constamment diminué et pourtant, la production "per capita" n'a jamais été aussi élevée ainsi qu'en font foi les statistiques fédérales. La raison est facile à comprendre : c'est que la réduction de la semaine de travail accompagnée de la pleine compensation provoque indirectement de nouvelles inventions, la découverte de procédés nouveaux qui permettent de produire davantage en utilisant moins de main-d'œuvre.

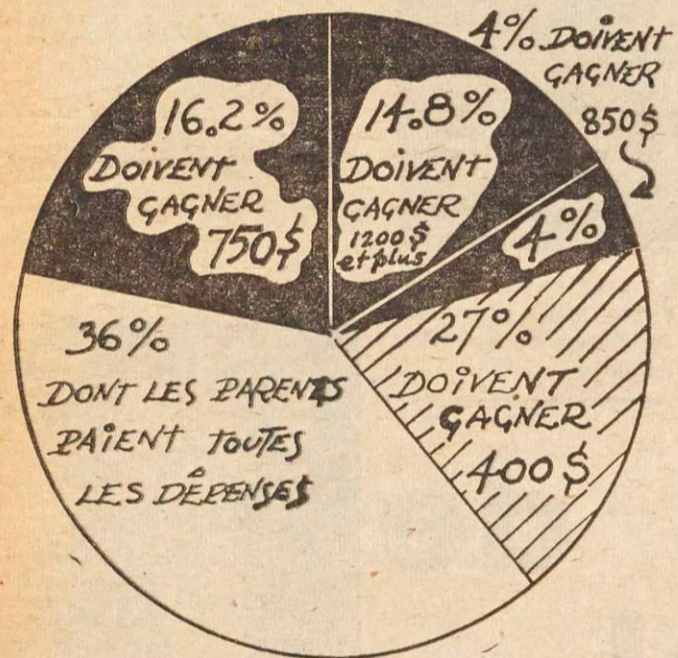
La diminution de la semaine de travail, à l'intérieur de certaines limites, contribue d'autre part à diminuer la tension et la fatigue et à augmenter ainsi le rendement de l'ouvrier.

Dans un numéro du Canadian Medical Journal, dont la Gazette du Travail du mois d'août 1950 reproduit des extraits, le Dr Graham Ross, se basant sur de études faites par le Centre des Relations Industrielles de l'Université McGill, constate que "le médecin industriel trouve dans sa clientèle un plus grand nombre de cas de troubles émotifs que tout autre médecin". Ces désordres émotifs, explique-t-il, peuvent entraîner une diminution de la production et il est prouvé qu'ils expliquent environ 30% des absences du travail.

Le savant médecin poursuit son étude en analysant les causes de ce désordre et conclut que les caractéristiques susceptibles de créer une tension excessive sont les exigences motrices que comportent les tâches où le travailleur ne contrôle pas la vitesse de l'opération, l'excès de bruit des machines, la vibration, la température, etc.

En diminuant la semaine de travail, on se trouve donc à diminuer cette tension émotive chez le travailleur et son rendement s'en ressent favorablement.

FERNAND BOURRET.



Ce qu'ils doivent gagner pour "arriver"

GAGNER SON PAIN

C'est papa qui paye

L'enquête révèle que 36% des étudiants n'ont aucun souci financier, puisque leurs parents paient en entier toutes leurs dépenses : frais de scolarité, (y compris les frais de manuel et d'équipement), frais de pension (nourriture et logement), frais d'entretien (vêtements, transport loisirs). Heureux jeunes gens qui n'ont pas à se soucier du lendemain ou du jour des échéances.

Mais quand papa ne peut pas...

Mais, plus malheureux est le groupe d'étudiants qui reste et qui ne reçoivent aucune aide de leurs parents, ou qui n'en reçoivent qu'une aide partielle. Si les parents ne paient pas, l'étudiant n'a d'autre issue que de se procurer ailleurs l'argent nécessaire. Toujours selon les résultats de l'enquête, il nous est permis de diviser ce groupe d'étudiants en 4 espèces selon le montant des dépenses que les parents ne paient pas et que les étudiants doivent acquitter eux-mêmes.

C — 4% sont aidés par leur famille sauf pour une somme de \$850.

D — 15% des étudiants ne reçoivent aucune aide de leurs familles et doivent se procurer de douze à 1,500 dollars.

Supposons ici qu'il ne soit pas difficile pour un étudiant de se procurer la somme de \$400, et faisons abstraction désormais des étudiants de la catégorie A. Restent les étudiants des catégories B, C et D. En additionnant les pourcentages des étudiants décrits sous les espèces B, C et D, il apparaît que 37% des étudiants de l'université doivent se procurer ailleurs que dans leur famille les sommes allant de 700 à 1,200 et 1,500 dollars.

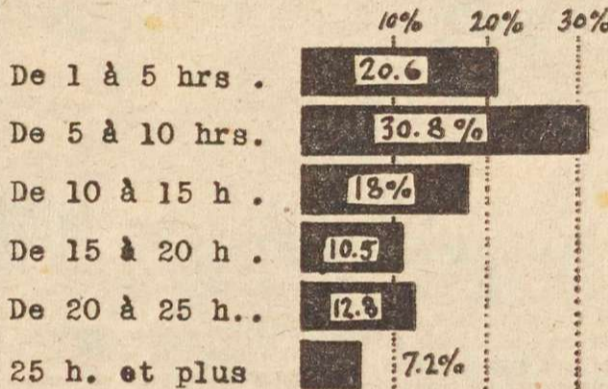
Où trouver l'argent ?

Si les étudiants doivent trouver de si fortes sommes, comment feront-ils ? L'expérience prouve qu'ils le trouveront d'abord et principalement dans le salaire gagné durant les vacances d'été...

Les vieux diplômés seront fort étonnés d'apprendre que 94% des étudiants travaillent durant les vacances d'été.

Or donc, la règle générale est au travail durant les vacances d'été.

L'enquête a permis de constater



Combien d'heures fournissent ceux qui travaillent pendant les mois d'étude.

lars au début de l'année universitaire, peut être considéré comme l'un des plus riches parmi ses confrères. Il est donc facile de conclure que près de 35% des étudiants, soit plus du tiers d'entre eux, ne gagnent pas suffisamment durant l'été pour combler les déficits de leur budget.

Si 35% des étudiants de l'université ne peuvent épargner cette somme entière, mais tout au plus trois ou quatre cent dollars, durant les vacances, il leur faut trouver la balance ailleurs.

Et nous ne serons pas surpris d'apprendre que... 24% des étudiants travaillent durant l'année scolaire.

Pas assez de bourses

Il est évident, d'après les nombreuses données que nous venons d'exposer jusqu'ici, que les étudiants ne peuvent compter sur leurs propres forces pour acquitter toutes leurs dépenses. Il est donc nécessaire que la Société aide les étudiants, puisqu'en fin de compte, elle s'aide elle-même en les aidant. Et c'est ainsi que nous arrivons à exposer ce que les étudiants reçoivent des bourses accordées par le ministère du Bien-Etre social, section Aide à la Jeunesse.

28% des étudiants sont bénéficiaires des bourses de l'Aide à la Jeunesse et ces bénéficiaires se

grande partie des bourses valent \$200.

Telle est, en ses menus détails, la situation financière des étudiants de l'université. Rappelons brièvement les points saillants:

— 35% des étudiants ont besoin chaque année d'une somme allant de 750 à 1,200 et 1,500 dollars.

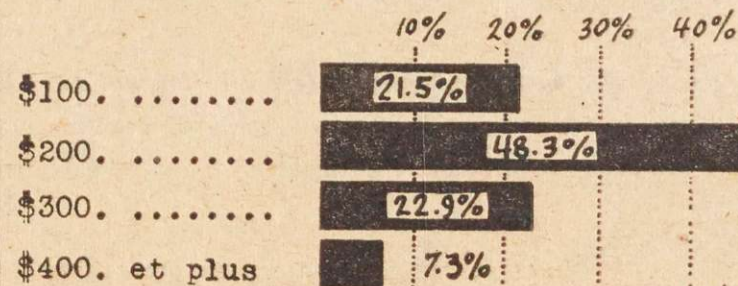
— Les étudiants qui travaillent durant les vacances d'été peuvent difficilement épargner autant d'argent, et ils sont nettement déficitaires de trois, quatre et cinq cents dollars au début de l'année.

— Déficitaires d'aussi fortes sommes, ils doivent continuer de travailler durant l'année universitaire, ou s'endetter.

Les conséquences

Et le "Quartier Latin" conclut : "Nous voudrions simplement rappeler que ces étudiants s'épuisent physiquement à travailler de la sorte tout en poursuivant leurs études. Et que leur épuisement physique les empêche d'étudier convenablement..."

"Ils travaillent durant la plus grande partie des vacances d'été, sitôt finis les examens. Parce qu'ils ont besoin de sommes considérables ils doivent s'embaucher là où les salaires sont excellents, c'est-à-dire où le travail est particulièrement harassant. Ils quittent ces emplois en septembre pour entreprendre une nouvelle année d'études, avec dans le corps toute



Combien reçoivent les boursiers

répartissent ainsi : 18% de ceux qui demeurent chez leurs parents, et 43% de ceux qui demeurent en chambre sont boursiers. — Le montant des bourses s'échelonne entre 100 et 400 dollars, la plus

fatigue accumulée. Entre les heures de cours, de préférence le soir ou la nuit, ils continuent de travailler. Et la fin de l'année arrive, et la roue tourne, et les professeurs et doyens peuvent en dire

SI
vous déménagez
ce premier mai
N'OUBLIEZ
PAS
de nous faire
connaître votre
NOUVELLE
adresse, tout en mentionnant l'ancienne et le nom de votre syndicat

PROTEGEZ-VOUS
CONTRE
LES FRAIS MEDICAUX CHIRURGICAUX ET HOSPITALIERS

L.A.C.T.C.C. RECOMMANDE A TOUS SES SYNDIQUES
LES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC
Siège social: 38, rue Caré, Québec, P. Q.

long sur les échecs scolaires. Le médecin, pour sa part, peut expliquer la ruine des santés et les dépressions "nouveau"

JOURNÉE SYNDICALE A

LAUZON

organisée par les Syndicats des Chantiers maritimes de Lauzon, en collaboration avec le Comité d'Education du Conseil général de Québec.

DIMANCHE, LE 3 MAI 1953

au sous-sol de l'église de Lauzon



Monsieur François SIMONEAU, président du Syndicat des Ouvriers de Geo. T. Davie, ne quitte pas le travail sans une visite au bureau. Ce bureau est devenu le centre par où passent tous les problèmes des travailleurs de Lauzon.



Monsieur Armand-F. POULIOT, président du Syndicat des Travailleurs des Chantiers maritimes de Lauzon, est ici photographié pendant qu'il s'enquiert des événements de la journée écoulée.

Le programme comprend: LE MATIN: prédication dans toutes les paroisses suivantes: Lévis, Christ-Roi, Lauzon, Bienville, Ste-Bernadette.



Le travail vient de finir et les ouvriers des chantiers maritimes quittent l'usine pour rentrer au foyer. Plus de 1,500 travailleurs gagnent leur vie sur ce chantier où s'effectuent la construction et la réparation des navires. Scène typique de la vie ouvrière et qui met en oeuvre tous les moyens de locomotion: l'auto, la bicyclette et... le train no 11, comme on dit à Chicoutimi.

DANS L'APRES-MIDI:

De 2 h. 30 à 5 h. p.m.

Séance d'étude:

Sujet: La mission du syndicalisme.

Exposé de M. l'abbé Philippe Laberge, aumônier du Conseil général de Québec.

Forum: Syndicat et convention collective. Le Syndicat en dehors des périodes de négociations. Le rôle de la femme dans le syndicalisme.



Monsieur Sylvio FAUCHER, trésorier du Syndicat de la George T. Davie, vérifie ses livres après sa journée faite. Le métier de trésorier demande autant de soin que de dévouement.

Il suffit de vous présenter au bureau de votre syndicat et de signer une carte portant la formule ci-contre:

EN SOIREE:

Conférence à 8 h. 30 p.m. Sujet: Notre régime social et économique répond-il aux exigences fondamentales de la vie chrétienne? Conférencier: M. le chanoine Henri Pichette, aumônier général de la C.T.C.C.

Concert: Artiste invité.

OUVRIERS de LAUZON,

Membres des Syndicats des Chantiers maritimes, les assemblées générales de vos deux syndicats ont résolu de payer à chacun de vous un abonnement au journal le "Travail". Vous avez donc droit de recevoir chaque semaine, régulièrement, à votre adresse personnelle, l'hebdomadaire de la C.T.C.C. Le "Travail" vous tient au courant de toutes les nouvelles ouvrières et syndicales; il vous renseigne de plus sur toutes les questions qui vous concernent.

Pour vous assurer cet avantage, rien de plus simple:

Messieurs,

Je, soussigné, désire recevoir le journal LE TRAVAIL et certifie que la somme que je verse au syndicat comme contribution syndicale comprend le prix de l'abonnement annuel à ce journal (\$1.20).

Nom

Adresse

Syndicat

Date:



Monsieur J.-P. MARCOTTE, agent d'affaires du Syndicat des Chantiers maritimes de Lauzon, photographié à son bureau. C'est la fin de la journée; il attend ses confrères ouvriers qui viennent prendre des renseignements à la sortie du travail.

Il ne vous en coûtera pas un sou de plus; vous n'avez absolument rien à déboursier; il suffit de signer.